

2021/04/29

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 06 avril 2021 - Délibération n° 2021/04/29

**Objet : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE CREUSE SUD-OUEST.**

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : RIGAUD Régis – LAGRAVE Annick Alain – FLOIRAT Myriam – VALLAEYS Gaël – RABETEAU Raymond – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick – ;RICARD Jean-Michel – PREVOST-RAMBERT Aurélie.

Pouvoirs

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
2. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU – LE BIHAN Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	53	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Ne prend pas part au vote
56	-	-	-	-	2 (Mme POITOU-LE BIHAN en sa qualité de Vice-Présidente de l'association et M. LAROCHE en sa qualité de Trésorier)

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du Code du tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°2019/04/30 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal,

Afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs, M. Le Président propose à l'Assemblée de verser à l'Office de Tourisme Intercommunal, pour l'année 2021, une subvention majorée de 3 920 € à celle de l'an passé (création de topoguides) pour un montant total de 191 500 € selon la répartition suivante :

- mars 2021 46 896.00 € ;
- mai 2021 : 72 302.00 € ;
- septembre 2021 : 72 302.00 €.

M. Le Président rappelle que lors de sa séance du 09 mars, le Bureau communautaire a validé le versement de la première échéance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 191 500 € pour l'année 2021 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest et de la verser en 3 fois selon la répartition présentée ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2021 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

